

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle communale ce jour à 20h00 (suivant déclaration en préfecture du changement de lieu de la réunion effectuée le 28 juillet 2020, afin de respecter la réglementation sanitaire liée au Covid 19) sur convocation adressée le 11 septembre 2020.

Membres en exercice : 19

Membres Présents (16) : L. AUGER, G. BACH, N. BOUSSAINGAULT, C. EMERY, C. GARDAHAUT, M. GERMAIN, N. GIBERT-RAMEZ, F. JUMEAU, E. LEBEUF, J. LELOT-RUSQUART, S. LOGEAIS, F. PASQUIET, M. PERRIN, R. POTEAU, S. THEVENIN, G. VILAIN

Membre représenté (3) : S. GALIBERT, pouvoir à M. GERMAIN
P. MONTREAU, pouvoir à S. THEVENIN
E. LE MER, pouvoir à G. BACH

Secrétaire de séance : Sophie THEVENIN

Les différents dossiers soumis à votre vote ont été les suivants :

1. Règlement intérieur du conseil municipal
2. Publication municipale : nouveaux supports et nouvelles modalités
3. Création des commissions communales
4. Création des comités consultatifs
5. Désignation des membres aux commissions communales
6. Désignation des membres aux comités consultatifs
7. Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
8. Prime exceptionnelle COVID 19 - Personnel communal
9. Contrat de maintenance IMS - Radars pédagogiques
10. Droit à la formation des élus
11. Mise à disposition d'un conseiller de prévention et convention par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) - Risques Psychosociaux (RPS)
12. Décision modificative budgétaire n°1/2020
13. Contrat de location d'une photocopieuse pour la mairie
14. Feu d'artifice du 14 juillet - mesures économique COVID 19 pour l'artificier SEDI
15. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, titulaire, à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, titulaire, à temps complet
16. Création et désignation des commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
17. Renouvellement de la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour les examens de laboratoire du personnel technique
18. Motion de soutien aux forces de l'ordre
19. Modification de la délibération du 19 juin 2020 relative aux délégations permanentes du conseil municipal au Maire
20. Indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Ouverture de la séance après vérification du quorum.

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2020 a été approuvé à **l'UNANIMITÉ**

Le point 18 « Motion de soutien aux forces de l'ordre » a été retiré de l'ordre du jour par le Maire

Une modification de l'ordre de présentation des questions à l'ordre du jour a été effectuée par le Maire.

Le point 17 est passé en point 11 et en conséquence tous les autres points ont été décalés

1 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de Christophe GARDAHAUT, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la **MAJORITÉ (17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS : C. EMERY et N. BOUSSAINGAULT) :**

- **ADOpte** le nouveau règlement intérieur du conseil municipal

2 – PUBLICATION MUNICIPALE : NOUVEAUX SUPPORTS ET NOUVELLES MODALITÉS

Sur le rapport de Gilles BACH, Maire adjoint chargé de la communication, culture, vie associative et sportive, fêtes et cérémonies, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ (19 voix POUR) :**

- **DÉCIDE** la nouvelle publication municipale selon les conditions suivantes :

- Dénomination de la publication : « **Le Pli de Janville sur Juine. L'actu de Pocancy à Gillevoisin** »
- Nomination du Directeur de publication : Christophe GARDAHAUT
- Périodicité de la publication : maximum 8 fois par an
- Forme du support : 21 x 29,7
- Nombres de pages : 8
- Nombre d'exemplaires tirés : 1 000

- **DÉCIDE** le complément de la nouvelle publication municipale selon les conditions suivantes :

- Dénomination de la publication : « **Janville sur Juine Flash Infos** »
- Nomination du Directeur de publication : Christophe GARDAHAUT
- Périodicité de la publication : selon l'actualité municipale
- Forme du support : 21 x 29,7
- Nombres de pages : 2 à 4
- Nombre d'exemplaires tirés : 1 000

- **CHARGE** le Maire d'effectuer les procédures légales de dépôt et d'enregistrement

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2020, article 6237

3 – CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Sur le rapport de Christophe GARDAHAUT, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ (19 voix POUR) :**

- **DÉCIDE** à l'unanimité de voter à mains levées

- **DÉCIDE** la création des 6 commissions communales dénommées ci-après

- **FIXE** le nombre de ces membres comme ci-après, selon le principe de la représentation proportionnelle, les conseillers municipaux, représentant la liste d'opposition « Avec vous un nouvel élan pour Janville » lors des élections municipales, bénéficieront de 2 délégués par commission

- **PRÉCISE** que le fonctionnement de ces commissions est défini dans le règlement intérieur du conseil municipal

COMMISSIONS COMMUNALES	Nombre de membres	Liste « Agir avec les Janvillois »	Liste « Avec vous un nouvel élan pour Janville »
Finances	9	7	2
Communication et Presse	9	7	2
Animation, fêtes et culture	9	7	2
Associations	10	8	2
Affaires scolaires et Jeunesse	10	8	2
Environnement	11	9	2

4 – CREATION DES COMITES CONSULTATIFS

Sur le rapport de Christophe GARDAHAUT, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (19 voix POUR) :

- DÉCIDE à l'unanimité de voter à mains levées
- DÉCIDE la création de 2 comités consultatifs dénommés comme ci-après

COMITÉS CONSULTATIFS	Nombre de membres	Membres élus	Membres extérieurs
Travaux	25	10	15
Urbanisme, Vie économique, Cadre de vie	25	10	15

- FIXE le nombre de ces membres, sachant que les comités n'ont pas l'obligation d'être constitués selon le principe de la représentation proportionnelle, mais afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, le conseil municipal a décidé de permettre à la liste d'opposition « Avec vous un nouvel élan pour Janville » de pourvoir 2 postes à chacun des comités.
- PRÉCISE que le fonctionnement de ces commissions est défini dans le règlement intérieur du conseil municipal

5 – DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Sur le rapport de Christophe GARDAHAUT, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (19 voix POUR) :

- DÉCIDE à l'unanimité de voter à mains levées
- DÉSIGNE les membres des 6 commissions communales comme ci-après. Selon le principe de la représentation proportionnelle, les conseillers municipaux représentant la liste d'opposition « Avec vous un nouvel élan pour Janville » lors des élections municipales, bénéficieront de 2 délégués par commission communale

Commission communale des Finances

<u>Liste</u> <u>« Agir avec les Janvillois »</u>	<u>Liste</u> <u>« Avec vous un nouvel élan pour Janville »</u>
<ul style="list-style-type: none">• Sophie THEVENIN• Séverine GALIBERT• Marc GERMAIN• Elisabeth LEBEUF• Gilles BACH,• Pierre MONTREAU• Murielle PERRIN	<ul style="list-style-type: none">• Claude EMERY• Nicolas BOUSSAINGAULT

Commission communale Communication et Presse

<u>Liste</u> <u>« Agir avec les Janvillois »</u>	<u>Liste</u> <u>« Avec vous un nouvel élan pour Janville »</u>
<ul style="list-style-type: none">• Gilles BACH• Marc GERMAIN• Elisabeth LEBEUF• Gérard VILAIN• Pierre MONTREAU• Natacha GIBERT-RAMEZ• Murielle PERRIN	<ul style="list-style-type: none">• Claude EMERY• Sophie LOGEAIS

Commission communale Animation Fêtes et Culture

<u>Liste</u> <u>« Agir avec les Janvillois »</u>	<u>Liste</u> <u>« Avec vous un nouvel élan pour Janville »</u>
<ul style="list-style-type: none">• Gilles BACH• Éric LE MER• Sophie THEVENIN,• Gérard VILAIN,• Johanna LELOT-RUSQUART• Pierre MONTREAU• Murielle PERRIN	<ul style="list-style-type: none">• Claude EMERY• Nicolas BOUSSAINGAULT

Commission communale Associations

<u>Liste</u> <u>« Agir avec les Janvillois »</u>	<u>Liste</u> <u>« Avec vous un nouvel élan pour Janville »</u>
<ul style="list-style-type: none">• Gilles BACH• Elisabeth LEBEUF• Sophie THEVENIN• Gérard VILAIN• Éric LE MER• Natacha GIBERT-RAMEZ• Pierre MONTREAU• Murielle PERRIN	<ul style="list-style-type: none">• Nicolas BOUSSAINGAULT• Sophie LOGEAI

Commission communale Affaires Scolaires et Jeunesse

<u>Liste</u> <u>« Agir avec les Janvillois »</u>	<u>Liste</u> <u>« Avec vous un nouvel élan pour Janville »</u>
<ul style="list-style-type: none">• Sophie THEVENIN,• Gilles BACH,• Gérard VILAIN,• Johanna LELOT-RUSQUART• Natacha GIBERT-RAMEZ,• Murielle PERRIN,• Pierre MONTREAU• Rémy POTEAU	<ul style="list-style-type: none">• Francine JUMEAU• Nicolas BOUSSAINGAULT

Commission communale Environnement

<u>Liste</u> <u>« Agir avec les Janvillois »</u>	<u>Liste</u> <u>« Avec vous un nouvel élan pour Janville »</u>
<ul style="list-style-type: none">• Elisabeth LEBEUF• Sophie THEVENIN• Gilles BACH• Rémy POTEAU• Johanna LELOT-RUSQUART• Natacha GIBERT-RAMEZ• Murielle PERRIN• Éric LE MER	<ul style="list-style-type: none">• Nicolas BOUSSAINGAULT• Sophie LOGEAI

6 – DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX COMITES CONSULTATIFS

Sur le rapport de Christophe GARDAHAUT, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (19 voix POUR) :

- DÉCIDE à l'unanimité de voter à mains levées
- DÉSIGNE les membres des 2 comités consultatifs selon la liste suivante :

Comité consultatif des travaux

Membre élus	Membres extérieurs
<ul style="list-style-type: none"> • Christophe GARDAHAUT • Marc GERMAIN • Séverine GALIBERT • Elisabeth LEBEUF • Gilles BACH • Éric LE MER • Natacha GIBERT-RAMEZ • Sophie THEVENIN • Claude EMERY • Francine JUMEAU 	<ul style="list-style-type: none"> • Xavier FABRE • Jean-Paul MONTREAU • Michel ONDET • Olivier LE SCOUARNEC, • Jacqueline BOMBAIL-PETRON • Patrick MICHAUD • Francis MARTIN • Didier VILPOUX • Éric MEUNIER • Julie DUBREUX • Catherine COURJAUD • Valérie HUGUET • Jean Marie DELAVAL • Christine DUFOR • Gérard LOMBAL

Comité consultatif d'Urbanisme – Vie économique – Cadre de vie

Membres élus	Membres extérieurs
<ul style="list-style-type: none"> • Christophe GARDAHAUT • Séverine GALIBERT • Marc GERMAIN • Elisabeth LEBEUF • Gilles BACH • Éric LE MER • Natacha GIBERT-RAMEZ • Gérard VILAIN • Claude EMERY • Francine JUMEAU 	<ul style="list-style-type: none"> • Xavier FABRE • Jean-Paul MONTREAU • Michel ONDET • Olivier LE SCOUARNEC, • Jacqueline BOMBAIL-PETRON • Patrick MICHAUD • Francis MARTIN • Didier VILPOUX • Éric MEUNIER • Julie DUBREUX • Catherine COURJAUD • Valérie HUGUET • Philippe ARSON • Bruno BERTRAND • Jean Marie DELAVAL

- **INDIQUE** que les comités n'ont pas l'obligation d'être constitués selon le principe de la représentation proportionnelle issue des élections municipales, mais afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, le conseil municipal a décidé, sur proposition du Maire, de permettre à la liste d'opposition « Avec vous un nouvel élan pour Janville » de pourvoir à 2 postes dans chacun des 2 comités consultatifs.

7 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Sur le rapport d'Elisabeth LEBEUF, Maire adjointe chargée de l'action sociale et solidaire, seniors et environnement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ (19 voix POUR)** :

- **DÉCIDE** à l'unanimité de voter à mains levées
- **DÉSIGNE** parmi les membres du conseil municipal, en qualité de délégué élu de la commune pour la durée du mandat :
 - Elisabeth L'HUILLIER
- **DÉSIGNE** en qualité de délégué représentant les agents communaux :
 - Isabelle TENDERO

8 – PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19 – PERSONNEL COMMUNAL

Sur le rapport de Christophe GARDAHAUT, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ (19 voix POUR)** :

- **DÉCIDE** le versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la commune, qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles, pour assurer la continuité des services publics, durant l'état d'urgence sanitaire, pour faire face à l'épidémie de covid-19
- **FIXE** le montant de la prime exceptionnelle au taux n°1, soit 330,00 € par agent, soit un montant global de 5 280,00 €
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget 2020, à l'article 6411

9 – CONTRAT DE MAINTENANCE IMS – RADARS PEDAGOGIQUES

Sur le rapport de Marc GERMAIN, Maire adjoint chargé des travaux, gestion du patrimoine, sécurité et mobilité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ (19 voix POUR)** :

- **DÉCIDE** de confier la maintenance des 2 radars pédagogiques de signalisation routière à la société IMS SERVICES pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et pour une durée totale de 4 ans et pour un montant annuel de 480,00 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat et tous documents s'y rapportant
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget 2020, à l'article 6156

10 – DROIT A LA FORMATION DES ÉLUS

Sur le rapport de Christophe GARDAHAUT, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ (19 voix POUR)** :

- **DÉCIDE** la mise en place du dispositif relatif aux droits de formations des élus de la commune pour la mandature 2020
- **FIXE** les modalités du dispositif pour la mandature 2020
- **FIXE** le montant prévisionnel des dépenses de formations 2020, à 7,19% du montant total des indemnités de fonction, qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, soit en l'espèce 5 003,00 € annuel
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2020, par décision modificative à l'article 6184 versement à des organismes de formations

**11 – MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PRÉVENTION ET
CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) –
RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)**

Sur le rapport de Christophe GARDAHAUT, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (19 voix POUR) :

- **APPROUVE** la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention afin de prévenir les risques psychosociaux au sein de la mairie, pour une durée de 3 ans, au tarif horaire de 49,00 € et de 6 jours par an
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant
- **DIT** que les crédits seront inscrits par décision modificative budgétaire à l'article 6228 du budget primitif 2020

12 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1/2020

Sur le rapport de Sophie THEVENIN, Maire adjointe chargée des finances communales, jeunesse, vie scolaire et civique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (19 voix POUR) :

- **VOTE** la décision modificative budgétaire n°1/2020 comme suit :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Article	N° op	Libellé	Nature	Montant
2111	88	Terrains	Achat des parcelles VETTORELLO - TREGUER pour agrandissement du parking mairie (16 600,00 € terrain, 3 200,00 € honoraires notaire, indemnité agence 2 000,00 €, indemnité d'éviction des acheteurs 1 400,00 €)	23 200,00 €
2151	136	Route d'Auvers	Solde marché	2 000,00 €
			TOTAL	25 200,00 €

RECETTES

Article	Libellé	Nature	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement		25 200,00 €
		TOTAL	25 200,00 €

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Article	Libellé	Nature	Montant
023	Virement à la section d'investissement		25 200,00 €
022	Dépenses imprévues		-6 703,00 €
6184	Versement à des organismes de formation	Droit à la formation des élus	5 003,00 €
60628	Autres fournitures stockées	Complément masques et gel hydroalcoolique et 1 300,00 € en cas de besoin	2 300,00 €
6228	Divers	Mission prévention risques psychosociaux convention CIG	2 400,00 €
6237	Publication	Guide touristique	2 200,00 €
	TOTAL		30 400,00 €

RECETTES

Article	Libellé	Nature	Montant
748313	Dotation compensation réforme Taxe Professionnelle	Dotation notifiée fin août 2020	30 400,00 €
		TOTAL	30 400,00 €

13 – CONTRAT DE LOCATION D'UNE PHOCOPIEUSE POUR LA MAIRIE

Sur le rapport de Sophie THEVENIN, Maire adjointe chargée des finances communales, jeunesse, vie scolaire et civique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ (19 voix POUR)** :

- **DÉCIDE** la location d'une photocopieuse KYOCERA TAskalfa 3253ci pour les services administratifs de la Mairie pour remplacer l'ancienne photocopieuse défectueuse,
- **APPROUVE** le contrat de location auprès de la société Groupe ESUS, pour un coût annuel de 4 907,28 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat et tous documents s'y rapportant pour une durée de 5 ans
- **DIT** que les crédits sont déjà disponibles au budget 2020

14 – FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET – MESURES ECONOMIQUES COVID 19 POUR L'ARTIFICIER SEDI

Sur le rapport de Gilles BACH, Maire adjoint chargé de la communication, culture, vie associative et sportive, fêtes et cérémonies, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ (19 voix POUR)** :

- **DIT** qu'en raison des mesures sanitaires liées au covid 19, il a été décidé avec les autres communes organisatrices d'annuler le feu d'artifice du 14 juillet 2020 et de le reporter au 14 juillet 2021
- **ANNONCE** que par la loi d'urgence, pour faire face à l'épidémie de covid 19, du 23 mars 2020 et l'ordonnance 2020-319, il est possible pour la commune de verser à l'entreprise SEDI une avance financière sur la prestation non effectuée qui est reportée au 14 juillet 2021 (à Cerny)
- **ACCEPTTE** le versement à l'artificier SEDI une avance de 50% correspondant à la participation de la commune, soit 1 106,54 €, concernant le feu d'artifice du 14 juillet
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6232 du budget 2020

15 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE TITULAIRE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE TITULAIRE A TEMPS COMPLET

Sur le rapport de Christophe GARDAHAUT, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ (19 voix POUR)** :

- **DÉCIDE** de :
 - la création à compter du 1^{er} novembre 2020 d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet au secrétariat général, compte tenu de l'avis favorable de la CAP du 7 janvier 2020
 - la suppression à compter du 1^{er} novembre 2020 d'un poste d'adjoints administratif principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet au secrétariat général
- **DÉCIDE** de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs du personnel
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget primitif 2020, chapitre 012, article 6411.

16 – CREATION ET DESIGNATION DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Sur le rapport de Christophe GARDAHAUT, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ (19 voix POUR)** :

- **DECIDE** la création de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- **DESIGNE** les commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs de la manière suivante :

Titulaires : Séverine GALIBERT, Marc GERMAIN, Elisabeth LEBEUF, Gilles BACH, Sophie THEVENIN, Christian CANIVET, Francis MARTIN, Jean Paul MORVAN, Johanna LELOT-RUSQUART, Pierre MONTREAU, Rémy POTEAU, Isabelle COILLY, Claude EMERY, Francine JUMEAU, Sophie LOGEAS

Suppléants : Gérard VILAIN, Eric LE MER, Natacha GIBERT-RAMEZ, Laetitia AUGER, Murielle PERRIN, Laura DE MOURA PINHO, Philippe AUDEBERT, Jean Jacques RIEL, Franck PASQUIET, Jacqueline BOURGERY, Martine CHRETIEN

- **CHARGE** le Maire de transmettre cette proposition au Directeur des services fiscaux pour désignation définitive.

17 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) POUR LES EXAMENS DE LABORATOIRE DU PERSONNEL TECHNIQUE

Sur le rapport de Marc GERMAIN, Maire adjoint chargé des travaux, gestion du patrimoine, sécurité et mobilité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ (19 voix POUR)** :

- **ACCEPTE** le renouvellement de la convention avec le centre interdépartemental de gestion (CIG) pour les examens de laboratoire du personnel technique, pour une durée de 2 ans, à raison de 43,40 € par agent et par an
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant
- **DIT** que les crédits sont déjà inscrits à l'article 6475 du budget 2020

19 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 19 JUILLET 2020 RELATIVE AUX DELEGATIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Par courrier de Madame la Sous-Préfète en date du 13 juillet 2020 demandant à la commune de Janville-sur-Juine de modifier la délibération prise le 19 juin 2020, afin de définir expressément les conditions ou les limites des points 15° et 16° de l'article L.2122-22 du CGCT, et sur le rapport de Christophe GARDAHAUT, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ (19 voix POUR)** :

- **APPROUVE** les modifications apportées à la délibération du 19 juin 2020, relative aux délégations permanentes du conseil municipal au Maire concernant les alinéas 15° et 16°, comme suit :

Ancienne version

- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,

Nouvelle version

- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code. **Ces délégations pourront s'appliquer sur tout le périmètre de la commune ou les droits de préemption ont été institués.**

Ancienne version

- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus,

Nouvelle version

- 16° D'intenter, au nom de la commune, toutes les actions en justice ou de défendre les intérêts de la commune dans les actions intentées contre elle, **pour tous contentieux, tant en première instance qu'en appel ou cassation, devant les juridictions administratives, civiles, pénales et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000,00 €.**

- **DIT** que la délégation permanente du conseil municipal au Maire concernant l'alinéa 11°, délibéré au conseil municipal du 19 juin 2020, visé en sous-préfecture le 26 juin 2020, reste en vigueur, comme suit :

- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,

20 – INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Sur le rapport de Christophe GARDAHAUT, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'UNANIMITÉ (19 voix POUR)** :

- **INSTITUE** le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) en faveur des fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de catégorie C et de catégorie B, à temps non complet, à temps partiel et à temps complet, dès lors que le travail supplémentaire n'a pas fait l'objet d'une compensation sous forme d'un repos compensateur

- **ACCEPTE** que le travail supplémentaire, effectué par les agents communaux, puisse faire l'objet d'un repos compensateur

- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6411 du budget primitif 2020

Questions orales et écrites

Après épuisement des points à l'ordre du jour, Monsieur Claude EMERY a posé des questions, qu'il avait adressées par courriel le 10 septembre 2020 à Monsieur le Maire, en application des articles 19 et 20 du règlement intérieur du conseil municipal, sur les sujets suivants :

- 1) L'entretien du terrain communal en face du château de Gillevoisin
- 2) Le planning des travaux de la salle communale et le devenir des associations qui l'utilisent
- 3) Le déploiement de la fibre optique sur la commune
- 4) L'action envisagée pour libérer les trottoirs sur lesquels stationnent les véhicules rue d'Auvers
- 5) L'action envisagée pour les haies envahissantes
- 6) Les difficultés de stationnement à certaines heures de la journée à l'espace commercial
- 7) L'installation des supports vélos sur l'espace commercial
- 8) L'instauration du sens de circulation sur le parking de l'espace commercial
- 9) La possibilité d'installer une boîte à livres sur la commune
- 10) La problématique de l'envasement de la Juine
- 11) L'achat du verger par la commune (timing et entretien)

Monsieur Christophe GARDAHAUT, Maire, a apporté les réponses aux questions qui lui ont été posées, dont le détail figure au procès-verbal de la séance

La séance a été levée à 21 heures 38

- Le présent compte-rendu a été affiché
en Mairie le 28 septembre 2020.

pour une durée de 2 mois,

- Certifie le caractère exécutoire du présent document.

Le Maire,

Christophe GARDAHAUT